



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 13 septembre 2024
Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de suffrages exprimés : 28 dont : 3 pouvoirs	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Randan (salle de l'ancien marché).

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD),

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Stéphane BARDIN, Catherine CUZIN, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Gilles MAS, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024_126 : **Tourisme - Validation du programme pour la création d'une maison de site**

Commande Publique - Marchés publics

Rapporteur : Bernard MANILLERE

Dans le cadre de sa politique vélotourisme et anticipant la création de la véloroute Via Allier, Plaine Limagne souhaite créer une maison de site labellisée « Maison de la rivière ».

Ce projet prévoit le réaménagement de la tannerie dénommée « Boite à couleurs » sur la commune de Maringues pour la transformer en point d'infotourisme avec services aux cyclistes et espace muséal dédié aux métiers du cuir, l'aménagement des berges de Morge pour créer un parcours d'interprétation urbain et un aménagement léger de la Grande Tannerie pour permettre des visites et démonstrations.

Pour relier les différents espaces au centre-ville de Maringues, le programme prévoit également la création d'une passerelle, création soumise à études préalables.

Les travaux sont estimés à :

- Boite à couleurs : 380 000 euros HT
- Extérieurs et Grande Tannerie : 340 000 euros HT
- Passerelle : 100 000 euros HT
- Etudes : 183 560 euros HT
- Aléas (5 %) : 41 000 euros HT

pour un total de 1 044 560 euros HT.

Le programme détaillé est présenté en annexe.

- **Le conseil communautaire, avec 28 voix pour, 0 voix contre, et 4 abstentions décide :**
- **de valider le programme pour la création d'une maison de site « Maison de la rivière » à Maringues,**
 - **d'autoriser le président à lancer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour poursuivre le projet,**
 - **d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 1^{er} octobre 2024
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement